



Demande de ☐ Permis d'aménager comprenant ou non des constructions et/ou des démolitions ☐ Permis de construire comprenant ou non

Ce document est émis par le ministère en charge de l'urbanisme.

Pour les demandes de permis de construire de maisons individuelles et de leurs annexes, vous pouvez utiliser le formulaire spécifique cerfa n° 13406

des démolitions

- Depuis le 1^{er} janvier 2022, vous pouvez déposer votre demande par voie dématérialisée selon les modalités définies par la commune compétente pour la recevoir.
- Depuis le 1er septembre 2022, de nouvelles modalités de gestion des taxes d'urbanisme sont applicables. Sauf cas particuliers, pour toute demande d'autorisation d'urbanisme déposée à compter de cette date, une déclaration devra être effectuée auprès des services fiscaux, dans les 90 jours suivant l'achèvement de la construction (au sens de l'article 1406 du CGI), sur l'espace sécurisé du site www.impots.gouv.fr via le service « Gérer mes biens immobiliers ».

 Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur avec un lecteur pdf.

Vous devez utiliser ce formulaire si :

- vous réalisez un aménagement (lotissement, camping, aire de stationnement, parc d'attraction, terrain de sports ou loisirs...).
- vous réalisez une nouvelle construction.
- vous effectuez des travaux sur une construction existante.
- votre projet comprend des démolitions.
- votre projet nécessite une autorisation d'exploitation commerciale.

Pour savoir précisément à quelle(s) formalité(s) est soumis votre projet, vous pouvez vous reporter à la notice explicative ou vous renseigner auprès de la mairie du lieu de votre projet ou vous rendre sur le service en ligne Assistance aux demandes d'autorisations d'urbanisme (AD'AU) disponible sur www.service-public.fr



1 Identité du demandeur [1]

(i) Le demandeur indiqué dans le cadre ci-dessous sera le titulaire de la future autorisation et le redevable des taxes d'urbanisme. Dans le cas de demandeurs multiples, chacun des demandeurs, à partir deuxième, doit remplir la fiche complémentaire « Autres demandeurs ». Les décisions prises par l'administration seront notifiées au demandeur indiqué ci-dessous. Une copie sera adressée aux autres demandeurs, qui seront co-titulaires de l'autorisation et solidairement responsables du paiement des taxes.

^[1] Vous pouvez déposer une demande si vous êtes dans un des quatre cas suivants : vous êtes propriétaire du terrain ou mandataire du ou des propriétaires ; vous avez l'autorisation du ou des propriétaires ; vous êtes co-indivisaire du terrain en indivision ou son mandataire ; vous avez qualité pour bénéficier de l'expropriation du terrain pour cause d'utilité publique.

1.1	Vous êtes un particulier	Ionsieur Prénom			
	Date et lieu de naissance : Date :				
1.2	Vous êtes une personne morale Dénomination	Raison sociale			
	AKUO ENERGY CORSE	AKUO ENERGY CORSE			
	N° SIRET	Type de société (SA, SCI)			
	8 2 0 5 3 3 9 0 9 0 0 0 2 5	SAS			
	Représentant de la personne morale : $\ \square$ Madame $\ ^{\ }$ M	lonsieur			
	Nom	Prénom			
	CHIARI	Christian			
•					
2	Coordonnées du demandeur				
	Adresse : Numéro : 1 Voie : rue du De	octeur Morucci			
	Lieu-dit :				
	Localité : BASTIA				
	Code postal : 2 0 2 0 0 BP : Cedex :				
	Téléphone : 0 4 9 5 4 8 1 8 8 7 Indicatif pour le pays étranger :				
	Adresse électronique :				
	@				
	Si le demandeur habite à l'étranger :				
	Pays :	Division territoriale :			
	☐ J'accepte de recevoir à l'adresse électronique communiquée les réponses de l'administration et notamment par lettre recommandée électronique ou par un autre procédé électronique équivalent les documents habituellement notifiés par lettre recommandée avec accusé de réception. Elles feront l'objet d'un traitement de données dans le cadre de cette demande.				
2Bis	Identité et coordonnées d'une person	ne autre que le(s) demandeur(s)[2]			
	i Si vous souhaitez que les réponses de l'administration à une autre personne, veuillez préciser son nom et ses coe Pour un particulier : Madame Monsieur	(autres que les décisions) soient adressées			
	Nom	Prénom			
	Pour une personne morale :				
	Dénomination	Raison sociale			
	N° SIRET	Type de société (SA, SCI)			
	·	lonsieur			
	Nom	Prénom			
	MURE	Eloïse			

[2] J'ai pris bonne note que ces informations doivent être communiquées avec l'accord de la personne concernée. Elles feront l'objet d'un traitement de données dans le cadre de cette demande.

	Adresse : Numéro : 1 Voie : rue du Docteur Morucci						
	Lieu-dit :						
	Localité : BASTIA Code postal : 2 0 2 0 0 BP : Cedex						
	Si cette personne habite à l'étranger : Pays : Division territoriale : Téléphone : Indicatif pour le pays étranger :						
	Adresse électronique : mure @akuoenergy.com						
	<u>@akdoenergy.com</u>						
3	Le terrain						
3.1	Localisation du (ou des) terrain(s)						
	(i) Les informations et plans (voir liste des pièces à joindre) que vous fournissez doivent permettre à l'administration de localiser précisément le (ou les) terrain(s) concerné(s) par votre projet. Le terrain est constitué de l'ensemble des parcelles cadastrales d'un seul tenant appartenant à un même propriétaire ^[3] . Adresse du (ou des) terrain(s)						
	Numéro : Voie :						
	Lieu-dit: Plaine d'Olmo						
	Localité : AGHIONE						
	Code postal : 2 0 2 7 0 Références cadastrales ^[4] :						
	Si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez renseigner la fiche complémentaire page 14.						
	Préfixe : 0 0 0 Section : B Numéro : 5 4 8 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 25 000						
3.2	Situation juridique du terrain						
	(i) Ces données, qui sont facultatives, peuvent toutefois vous permettre de faire valoir des droits à construire ou de bénéficier d'impositions plus favorables.						
	Êtes-vous titulaire d'un certificat d'urbanisme pour ce terrain ? ☐ Oui ☑ Non ☐ Je ne sais pas						
	Le terrain est-il situé dans un lotissement ? □ Oui ☑ Non □ Je ne sais pas						
	Le terrain est-il situé dans une Zone d'Aménagement Concertée (Z.A.C.)? Le terrain fait-il partie d'un remembrement urbain (Association Foncière Urbain)? Le terrain est-il situé dans un périmètre ayant fait l'objet d'une convention de Projet Urbain Partenarial (P.U.P)? Oui Non Je ne sais pas Le projet est-il situé dans le périmètre d'une Opération d'Intérêt National (O.I.N)? Oui Non Je ne sais pas						
	Si votre terrain est concerné par l'un des cas ci-dessus, veuillez préciser, si vous les connaissez, les dates						
	de décision ou d'autorisation, les numéros et les dénominations :						

^[3] Si votre projet d'aménagement est situé dans le périmètre d'une opération de revitalisation du territoire et prévu par un contrat de projet partenarial d'aménagement (PPA), la contiguïté des parcelles n'est pas requise dans le cadre d'une demande de permis d'aménager.

^[4] En cas de besoin, vous pouvez vous renseigner auprès de la mairie.

4	A remplir pour une demande conce	rnant un projet d'aménagement			
	i Si votre projet ne comporte pas d'aménagements, reportez-vous directement au cadre 5 (projet de construction				
4.1	Nature des travaux, installations ou aména quel que soit le secteur de la commune i Cochez la ou les cases correspondantes. Lotissement Remembrement réalisé par une association foncière urbaine libre Terrain de camping Parc résidentiel de loisirs ou village de vacances Aménagement d'un terrain pour la pratique de sports ou de loisirs motorisés Aménagement d'un parc d'attraction ou d'une aire de jeux et de sports Aménagement d'un golf Aménagement d'un terrain pour au moins 2 résidence supérieure à 40 m², constituant l'habitat permanent de le	Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs Contenance (nombre d'unités): Travaux d'affouillements ou d'exhaussements du sol: Superficie en m²: Profondeur en m (pour les affouillements): Hauteur en m (pour les exhaussements):			
	de ces espaces ou milieux Aménagement nécessaire à l'exercice des activités agricoles, de pêche et de culture marine ou lacustres, conchylicoles, pastorales et forestières	☐ Création d'un espace public Aménagement situé dans un site classé ou une réserve naturelle ^[5] :			
	Superficie du (ou des) terrain(s) à aménager (en m²) :				

[5] En cas de besoin, vous pouvez vous renseigner auprès de la mairie.

Si les travaux sont réalisés par tranches, veuillez en préciser le nombre et leur contenu :					
1.2 À remplir pour une demande concerna	nt un lotissement				
Nombre maximum de lots projetés : Surf	face de plancher maximale envisagée (en m²) :				
Comment la constructibilité globale sera-t-elle r					
Par application du coefficient d'occupation du so	·				
(COS) à chaque lot ☐ Conformément aux plans ou tableaux joints	à la location) de chaque lot. Dans ce cas, le lotisseur devra fournir un certificat aux constructeurs.				
à la présente demande					
Le projet fait-il l'objet d'une demande de travaux de Si oui, quelle garantie sera utilisée ?	Le projet fait-il l'objet d'une demande de travaux de finition différés ? Oui Non Si oui quelle garantie sera utilisée ?				
☐ Consignation en compte bloqué ou ☐ Garan					
Le projet fait-il l'objet d'une demande de vente ou lo					
4.3 À remplir pour l'aménagement d'un ca en vue de l'hébergement touristique	amping ou d'un autre terrain aménagé				
Nombre maximum d'emplacements réservés	Implantation d'habitations légères de loisirs (HLL)				
aux tentes, caravanes ou résidences mobiles	Nombre d'emplacements réservés aux HLL :				
de loisirs :	Surface de plancher prévue, réservée aux HLL (m²) :				
Nombre maximal de personnes accueillies : Lorsque le terrain est destiné à une exploitation saisonnière, veuillez préciser la (ou les) période(s) d'exploitation :					
Lorsque le terrain est destine à une exploitation sai	sonniere, veuillez preciser la (ou les) periode(s) d exploitation :				
Agrandissement ou réaménagement d'une structure existante ? □ Oui □ Non					
Si oui, joindre un plan indiquant l'état actuel et les a	aménagements				

À remplir pour une demande comprenant un projet de construction 5.1 Architecte Oui 🗹 Non 🗌 Vous avez eu recours à un architecte^[6]: Si oui, vous devez compléter les informations ci-dessous : Pour un architecte personne physique : Nom de l'architecte : Prénom: Pozzo di Borgo Olivier Pour un architecte personne morale : Dénomination Raison sociale N° SIRET Type de société (SA, SCI...) **EURL** 8 0 3 6 5 6 9 3 3 0 0 0 1 Représentant de la personne morale : Madame Monsieur Nom Prénom Pozzo di Borgo Olivier Voie: Lot Arbucetta Numéro : Lieu-dit : Ceppe Localité : Biguglia Code postal : 2 0 6 2 0 Cedex : BP: N° de récépissé de déclaration à l'ordre des architectes [7] : S16963PC000390124 Conseil régional de l'ordre : Corse Téléphone: 0 6 2 1 9 8 2 9 1 0 ou Télécopie: Adresse électronique : opb.architecte _@gmail.com Si vous n'avez pas eu recours à un architecte, veuillez cocher la case ci-dessous[8]: Je déclare sur l'honneur que mon projet entre dans l'une des situations pour lesquelles le recours à l'architecte n'est pas obligatoire. 5.2 Nature du projet envisagé ✓ Nouvelle construction Travaux sur construction existante Le terrain doit être divisé en propriété ou en jouissance avant l'achèvement de la (ou des) construction(s)

^[6] Lorsque le recours à l'architecte est obligatoire pour établir le projet architectural faisant l'objet de la demande, celui-ci doit comporter la signature de tous les architectes qui ont contribué à son élaboration (loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture).

^[7] Le numéro de récépissé est transmis par l'architecte auteur du projet architectural lorsque celui-ci est soumis à la formalité de déclaration à l'ordre des architectes. Le numéro de récépissé est transmis par l'architecte auteur du projet architectural lorsque celui-ci est soumis à la formalité de déclaration à l'ordre des architectes.

^[8] Vous pouvez vous dispenser du recours à un architecte si vous êtes un particulier ou une exploitation agricole à responsabilité limitée à associé unique et que vous déclarez vouloir édifier ou modifier pour vous-même :

⁻ Une construction à usage autre qu'agricole qui n'excède pas 150 m² de surface de plancher ;

Une extension de construction à usage autre qu'agricole si cette extension n'a pas pour effet de porter l'ensemble après travaux au-delà de 150 m² de surface de plancher;

⁻ Une construction à usage agricole dont la surface de plancher et l'emprise au sol n'excèdent pas 800 m²;

⁻ Des serres de production dont le pied-droit a une hauteur inférieure à 4 mètres et dont la surface de plancher et l'emprise au sol n'excèdent pas 2000 m

	Courte description de votre projet ou de vos travaux :				
	Réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance d'environ 7,7 MWc à cheval sur les communes d'Aghione et de Pietroso.				
	L'installation est composée de :				
	- 13 234 modules photovoltaïques d'une superficie de 2,58 m², soit une superficie totale de modules de 34 144 m². La superficie projetée au sol correspond à une emprise unitaire de 2,34 m², soit une surface projetée au sol totale de 30 968 m².				
	- rangées de châssis supportant ces modules photovoltaïques avec un point haut à 2,73 m et reposant sur des pieux ;				
	- 2 postes de 14,77 m² (L : 6,058 m, I : 2,438 m, h : 2,896 m) chacun abritant onduleurs et transformateurs ;				
	- 1 poste de livraison de 20,50 m² (L : 6,55 m, I : 3,13 m, h : 3,55 m) abritant les équipements de protection et de comptage ;				
	- 2 citernes de 60 m³ (L : 12 m, I : 4 m, h : 1,25 m) d'un rayon de 200 m de couverture;				
	- une clôture de 2 m de hauteur entourant et protégeant le site, pour un linéaire total de 1 050 m.				
	Si votre projet nécessite une puissance électrique supérieure à 12 kVA monophasé (ou 36 kVA triphasé),				
	indiquez la puissance électrique nécessaire à votre projet :				
	Si votre projet est un ouvrage de production d'éléctricité à partir de l'énergie solaire installé sur le sol, indiquez sa				
	puissance crête ~7 700 kW et la destination principale de l'énergie produite :				
	injection réseau				
E 2	Informations complémentaires				
5.5	Informations complémentaires				
	 Nombre total de logements créés : dont individuels : dont collectifs : Répartition du nombre total de logements créés par type de financement : 				
	Logement Locatif Social Accession Sociale (hors prêt à taux zéro) Prêt à taux zéro				
	Autres financements :				
	 Mode d'utilisation principale des logements : Occupation personnelle (particulier) ou en compte propre (personne morale) Vente Location S'il s'agit d'une occupation personnelle, veuillez préciser : Résidence principale Résidence secondaire Si le projet porte sur une annexe à l'habitation, veuillez préciser : Piscine Garage Véranda Abri de jardin Autres annexes à l'habitation : 				
	Si le projet est un foyer ou une résidence, à quel titre : Résidence pour personnes âgées Résidence pour étudiants Résidence de tourisme				
	Résidence hôtelière à vocation sociale Résidence sociale Résidence pour personnes handicapées				
	☐ Autres, précisez :				
	Nombre de chambres créées en foyer ou dans un hébergement d'un autre type :				
	• Répartition du nombre de logements créés selon le nombre de pièces : 1 pièce 2 pièces				
	3 pièces 4 pièces 5 pièces 6 pièces et plus				
	● Le nombre de niveaux du bâtiment le plus élevé : au-dessus du sol et au-dessous du sol				
	 Indiquez si vos travaux comprennent notamment : Extension Surélévation Création de niveaux supplémentaires 				
	 Information sur la destination des constructions futures en cas de réalisation au bénéfice d'un service public ou d'intérêt collectif : Transport Enseignement et recherche Ouvrage spécial Santé Culture et loisir 				

5.4 Construction périodiquement démontée et ré-installée

Période(s) de l'année durant laquelle (lesquelles) la construction doit être démontée :

5.5 Destination des constructions et tableau des surfaces

(i) Uniquement à remplir si votre projet de construction est situé dans une commune couverte par un plan local d'urbanisme ou un document en tenant lieu appliquant l'article R.123-9 du code de l'urbanisme dans sa rédaction antérieure au 1er janvier 2016.

Surfaces de plancher^[9] en m²

	Ouridoes de planoner en m					
Destinations	Surface existante avant travaux (A)	Surface créée ^[10] (B)	Surface créée par changement de destination ^[11] (C)	Surface supprimée ^[12] (D)	Surface supprimée par changement de destination ^[11] (E)	Surface totale = (A) + (B) + (C) - (D) - (E)
Habitation						
Hébergement hôtelier						
Bureaux						
Commerce						
Artisanat ^[13]						
Industrie		35,27				35,27
Exploitation agricole ou forestière						
Entrepôt						
Service public ou d'intérêt collectif						
Surfaces totales (m²)		35,27				35,27

^[9] Vous pouvez vous aider de la fiche d'aide pour le calcul des surfaces. La surface de plancher d'une construction est égale à la somme des surfaces de plancher closes et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80 m, calculée à partir du nu intérieur des façades, après déduction, sous certaines conditions, des vides et des trémies, des aires de stationnement, des caves ou celliers, des combles et des locaux techniques ainsi que, dans les immeubles collectifs, une part forfaitaire des surfaces de plancher affectées à l'habitation (voir article R.111-22 du Code de l'urbanisme).

^[10] Il peut s'agir soit d'une surface nouvelle construite à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local non constitutif de surface de plancher (ex : transformation du garage d'une habitation en chambre).

^[11] Le changement de destination consiste à transformer une surface existante de l'une des neuf destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces destinations. Par exemple : la transformation de surfaces de bureaux en hôtel ou la transformation d'une habitation en commerce.

^[12] Il peut s'agir soit d'une surface démolie à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local constitutif de surface de plancher (ex : transformation d'un commerce en local technique dans un immeuble commercial).

^[13] L'activité d'artisan est définie par la loi n° 96-603 du 5 juillet 1996 dans ses articles 19 et suivants, « activités professionnelles indépendantes de production, de transformation, de réparation, ou prestation de service relevant de l'artisanat et figurant sur une liste annexée au décret N° 98-247 du 2 avril 1998 ».

5.6 Destination, sous-destination des constructions et tableau des surfaces

① Uniquement à remplir si votre projet de construction est situé dans une commune couverte par le règlement national d'urbanisme, une carte communale ou dans une commune non visée à la rubrique 5.5.

Surface de plancher en m² [14]

Destinations ^[15]	Sous-destinations ^[16]	Surface existante avant travaux (A)	Surface créée ^[17] (B)	Surface créée par changement de destination ^[18] ou de sous-	Surface supprimée ^[20] (D)	Surface supprimée par changement de destination ^[18] ou de sous-	(A) + (B) + (C) –
		(''		destination ^[19] (C)		destination ^[19] (E)	(D) – (E)
Exploitation	Exploitation agricole						
agricole et forestière	Exploitation forestière						
Habitation	Logement						
Парісацогі	Hébergement						
	Artisanat et commerce de détail						
	Restauration						
	Commerce de gros						
Commerce et activités de service	Activités de services où s'effectue l'accueil d'une clientèle						
	Cinéma						
	Hôtels						
	Autres hébergements touristiques						
	Locaux et bureaux accueillant du public des administrations publiques et assimilés						
Équipement d'intérêt	Locaux techniques et industriels des administrations publiques et assimilés						
collectif et services publics	Établissements d'enseignement, de santé et d'action sociale						
	Salles d'art et de spectacles						
	Équipements sportifs						
	Autres équipements recevant du public						
	Industrie						
Autres activités des secteurs	Entrepôt						
secondaire	Bureau						
ou tertiaire	Centre de congrès et d'exposition						
Surfaces totale	s (en m²)						

^[14] Vous pouvez vous aider de la fiche d'aide pour le calcul des surfaces. La surface de plancher d'une construction est égale à la somme des surfaces de plancher closes et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80 m, calculée à partir du nu intérieur des façades, après déduction, sous certaines conditions, des vides et des trémies, des aires de stationnement, des caves ou celliers, des combles et des locaux techniques ainsi que, dans les immeubles collectifs, une part forfaitaire des surfaces de plancher affectées à l'habitation (voir article R.111-22 du Code de l'urbanisme).

^[15] Les destinations sont réglementées en application de l'article R. 151-27 du code de l'urbanisme.

^[16] Les sous-destinations sont réglementées en application de l'article R. 151-28 du code de l'urbanisme.

^[17] Il peut s'agir soit d'une surface nouvelle construite à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local non constitutif de surface de plancher (ex : transformation du garage d'une habitation en chambre).

^[18] Le changement de destination consiste à transformer une surface existante de l'une des cinq destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces destinations. Par exemple : la transformation de surfaces de commerces et activités de service en habitation.

^[19] Le changement de sous-destination consiste à transformer une surface existante de l'une des vingt sous-destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces sous-destinations. Par exemple : la transformation de surfaces d'entrepôt en bureau ou en salle d'art et de spectacles.

^[20] Il peut s'agir soit d'une surface démolie à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local constitutif de surface de plancher (ex : transformation d'un commerce en local technique dans un immeuble commercial).

5.7	7 Stationnement				
	Nombre de places de stationnement				
Avant réalisation du projet : 0 Après réalisation du projet : 0					
	Places de stationnement affectées au projet, aménagées ou réservées				
	en dehors du terrain sur lequel est situé le projet				
	Adresse 1 des aires de stationnement :				
	Numéro : Voie :				
	Lieu-dit:				
	Localité :				
	Code postal :				
	Adresse 2 des aires de stationnement :				
	Numéro : Voie :				
	Lieu-dit:				
	Localité :				
	Code postal :				
	Nombre de places : 0				
	Surface totale affectée au stationnement : 0 m², dont surface bâtie : 0 m²				
	Pour les commerces et cinémas :				
	Emprise au sol des surfaces, bâties ou non, affectées au stationnement (m²) : 0				
6	À remplir lorsque le projet nécessite des démolitions				
	(i) Tous les travaux de démolition ne sont pas soumis à permis. Il vous appartient de vous renseigner				
	auprès de la mairie afin de savoir si votre projet de démolition nécessite une autorisation.				
	Vous pouvez également demander un permis de démolir distinct de la présente demande. Date(s) approximative(s) à laquelle le ou les bâtiments dont la démolition est envisagée ont été construits :				
	Démolition totale Démolition partielle En cas de démolition partielle, veuillez décrire les travaux qui seront, le cas échéant,				
	effectués sur les constructions restantes :				
	Nombre de logements démolis :				

7	Participation pour voirie et réseaux						
	i Si votre projet se situe sur un terrain soumis à la partic	cipation pour voirie et réseaux (PVR), indiquez de la promesse de vente, s'il est différent du demandeur.					
7.1	Pour un particulier	Monsieur					
	Nom	Prénom					
7.2	Pour une personne morale						
	Dénomination	Raison sociale					
	N° SIRET	Type de société (SA, SCI)					
	Représentant de la persenne merele : Madama Madama	Manajour					
	Représentant de la personne morale : Madame Nom	Monsieur Prénom					
	Adresse : Numéro : Voie :						
	Lieu-dit:						
	Localité :						
	Code postal : BP : Cedex :						
	Adresse électronique :						
	@						
	Si le demandeur habite à l'étranger :						
	Pays :	Division territoriale :					
8	Informations pour l'application d'une législation connexe						
	Indiquez si votre projet :	7.108.13.14.16.11.16.14.1					
	porte sur une installation, un ouvrage, des travaux	2018 visant à faciliter la réalisation de projets					
	ou une activité soumis à déclaration en application	de construction et à favoriser l'innovation					
	du code de l'environnement (IOTA)	☐ relève de l'article L. 632-2-1 du code du patrimoine					
	porte sur des travaux soumis à autorisation	(avis simple de l'architecte des Bâtiments de France					
	environnementale en application du L. 181-1 du code	pour les antennes-relais et les opérations liées					
	de l'environnement fait l'objet d'une dérogation au titre du L. 411-2	au traitement de l'habitat indigne) a déjà fait l'objet d'une demande d'autorisation					
	4° du code de l'environnement (dérogation espèces	ou d'une déclaration au titre d'une autre législation					
	protégées)	que celle du code de l'urbanisme					
	porte sur une installation classée soumise	Précisez laquelle :					
	à enregistrement en application de l'article L. 512-7 du code de l'environnement						
	déroge à certaines règles de construction	est soumis à une obligation de raccordement à un					
	et met en œuvre une solution d'effet équivalent	réseau de chaleur et de froid prévue à l'article L. 712-3 du code de l'énergie					
	au titre de l'ordonnance n° 2018-937 du 30 octobre	du code de l'ellergie					
	Indiquez également si votre projet :						
	i) Informations complémentairesse situe dans le périmètre d'un site patrimonial	porte sur un immeuble inscrit au titre					
	remarquable	des monuments historiques					
	se situe dans les abords d'un monument historique	·					

9 Engagement du (ou des) demandeurs

J'atteste avoir qualité pour demander la présente autorisation.

Je certifie exacts les renseignements fournis.

Je suis informé (e) qu'une déclaration devra être effectuée auprès des services fiscaux dans les 90 jours suivant l'achèvement des travaux (au sens de l'article 1406 du CGI) pour le calcul des impôts directs locaux et des taxes d'urbanisme sur l'espace sécurisé du site www.impots.gouv.fr via le service « Gérer mes biens immobiliers ».Le demandeur, et le cas échéant l'architecte, ont connaissance des règlesgénérales de construction prévues par le code de la construction et de l'habitation.





Signature du (des) demandeur(s)

Dans le cadre d'une saisine par voie papier

Votre demande doit être établie en quatre exemplaires et doit être déposée à la mairie du lieu du projet. Vous devrez produire :

- un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou se voit appliquer une autre protection au titre des monuments historiques;
- un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans un site classé, un site inscrit ou une réserve naturelle;
- un exemplaire supplémentaire, si votre projet fait l'objet d'une demande de dérogation auprès de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture;
- deux exemplaires supplémentaires, si votre projet se situe dans un cœur de parc national;
- deux exemplaires supplémentaires dont un sur support dématérialisé, si votre projet est soumis à autorisation d'exploitation commerciale.

10 Pour un permis d'aménager portant sur un lotissement

☐ En application de l'article L. 441-4 du code de l'urbanisme, je certifie avoir fait appel aux compétences							
nécessaires en matière d'architecture, d'urbanisme et de p	paysage pour l'établissement du projet architectural,						
paysager et environnemental.	paysager et environnemental.						
☐ Si la surface du terrain à aménager est supérieure à 25	☐ Si la surface du terrain à aménager est supérieure à 2 500 m², je certifie qu'un architecte au sens de l'article 9						
de la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture, ou qu'	un paysagiste-concepteur au sens de l'article 174 de la loi						
n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la bio	diversité, de la nature et des paysages, a participé						
à l'établissement du projet architectural, paysager et enviro	onnemental.						
Information à remplir sur le professionnel sollicité :							
☐ architecte ☐ paysagiste-concepteur							
Pour un architecte personne physique :							
Nom	Prénom						
Pour un architecte personne morale :							
Dénomination	Raison sociale						
N° SIRET	Type de société (SA, SCI)						
Représentant de la personne morale : Madame Monsieur							
Nom Prénom							

Numéro :	Voie :					
Lieu-dit :						
Localité :						
Code postal :	BP : Cedex :					
Téléphone :						
Adresse électronique :						
	@					
Pour les architectes unic	quement :					
N° de récépissé de déclara	ation à l'ordre des architectes ^[21] :					
Conseil régional de l'ordre de :						

[21] Le numéro de récépissé est transmis par l'architecte auteur du projet architectural lorsque celui-ci est soumis à la formalité de déclaration à l'ordre des architectes. Les six premiers caractères correspondent au numéro d'inscription à l'ordre des architectes.

Références cadastrales : fiche complémentaire

(i) Si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez indiquer pour chaque parcelle cadastrale sa superficie ainsi que la superficie totale du terrain.

Préfixe : 0 0 0	Section : B	Numéro : 5 4 8	Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 25 000
Préfixe : 0 0 0	Section : B	Numéro : 5 4 9	Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 18 382
Préfixe : 0 0 0	Section : B	Numéro : 2 1	Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 8
Préfixe :	Section :	Numéro :	Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe :	Section :	Numéro :	Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe :	Section :	Numéro :	Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe :	Section :	Numéro :	Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe :	Section :	Numéro :	Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe :	Section :	Numéro :	Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe :	Section :	Numéro :	Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe :	Section :	Numéro :	Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe :	Section :	Numéro :	Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe :	Section :	Numéro :	Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe :	Section :	Numéro :	Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe :	Section :	Numéro :	Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe :	Section :	Numéro :	Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe :	Section :	Numéro :	Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe :	Section :	Numéro :	Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe :	Section :	Numéro :	Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe :	Section :	Numéro :	Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe :	Section :	Numéro :	Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe :	Section :	Numéro :	Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe :	Section :	Numéro :	Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe :	Section :	Numéro :	Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe :	Section :	Numéro :	Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
		12 200	

Superficie totale du terrain (en m^2) : $43\ 390$